Institut National de Recherche et de Sécurité

L'essentiel sur

L'évaluation des risques professionnels

ED 6563

Brochure INRS élaborée par
A.-S. Valladeau et J. Lemarié

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2026.
Édition : Emmanuelle Chalaux (INRS) - Conception graphique : Julie&Gilles
Illustrations et mise en pages : Valérie Latchague (INRS)
Impression : Corlet

En quoi consiste l'évaluation des risques ?

L'évaluation des risques professionnels constitue une étape centrale de la démarche de prévention initiée par l'employeur *(voir dépliant ED 6567)*.

Pour la réaliser, l'employeur doit s'organiser et mobiliser des compétences internes ou externes. Sur la base de cette évaluation, l'employeur élabore le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) *(voir brochure ED 6564)* puis un plan d'actions de prévention *(voir brochure ED 6565)*.

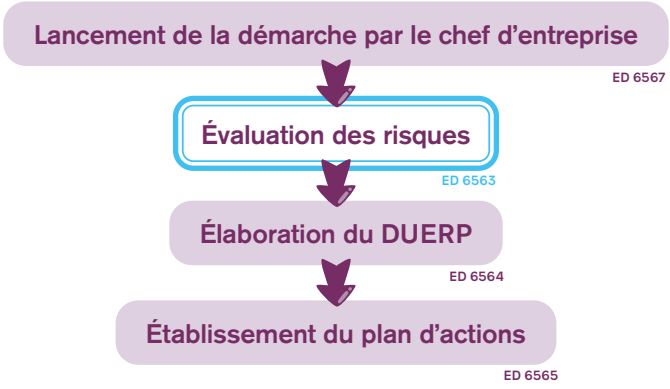

Qu'est-ce qu'un risque professionnel ?

- Le **risque professionnel** résulte de l'exposition du travailleur, du fait de son activité professionnelle, à un danger.
- Le **danger** est une source potentielle d'atteinte à la santé mentale ou physique du salarié.
- L'**exposition** peut être ponctuelle ou prolongée, les effets sur la santé peuvent être immédiats ou différés (accident ou maladie), les causes uniques ou multifactorielles.

L'évaluation des risques inclut l'identification des dangers, l'analyse des risques et leur appréciation.

1 **L'identification des dangers** consiste à repérer et décrire les sources potentielles d'atteintes à la santé des travailleurs dans toutes les situations de travail de l'entreprise, en s'intéressant au travail réel dans les unités de travail.

Par exemple, il s'agit de rechercher les caractéristiques d'un équipement, d'un produit ou d'une source d'énergie qui peuvent générer une atteinte à la santé, sans oublier de s'intéresser aux modalités d'organisation du travail et aux composantes des environnements de travail comme le bruit, la chaleur…

2 **L'analyse des risques** est ensuite réalisée. Elle est faite *a priori*, ce qui consiste à rechercher dans les situations de travail les conditions d'exposition des salariés aux dangers précédemment identifiés (exposition, nombre d'heures en contact, nombre de salariés concernés…). Pour ce faire, l'employeur s'appuie sur des audits, des contrôles, des observations du travail, des échanges avec les encadrants, les salariés ou leurs représentants…

L'analyse *a priori* peut être complétée par une analyse *a posteriori*, en exploitant les retours d'expériences sur les accidents, les maladies en lien avec le travail, les presqu'accidents ou incidents qui sont déjà survenus, dans le but de comprendre ce qui a dysfonctionné.

3 Une fois les risques analysés dans toutes les situations de travail, il convient d'**apprécier ces risques**.

L'unité de travail

L'unité de travail est un regroupement de situations de travail présentant les mêmes caractéristiques, c'est-à-dire similaires au regard des tâches effectuées et des expositions aux risques associés. Elle regroupe tous les salariés qui, à un moment donné, sont concernés par les mêmes risques. Elle peut être aussi un poste de travail, une fonction, une activité ou un processus.

Comment analyser *a priori* les risques professionnels ?

En s'appuyant par exemple sur le déroulement des activités (étapes de fabrication, flux des marchandises, ou encore les étapes des services fournis…), les risques sont identifiés puis analysés sur la base :

- de la connaissance des installations et de l'organisation du travail ;
- de l'expérience et des savoir-faire des travailleurs ;
- des connaissances scientifiques et techniques disponibles.

Différents outils et méthodes peuvent être utilisés pour alimenter l'identification et l'analyse des risques. En voici quelques exemples.

Les audits, contrôles et vérifications

L'identification des dangers exposant les salariés par audit, contrôle ou vérification consiste à repérer des manques ou des anomalies concernant les dispositifs techniques en place, les installations ou les modes opératoires. Cette approche nécessite de s'appuyer sur des référentiels, qu'il s'agisse de dispositions réglementaires, de recommandations des partenaires sociaux, de règles de l'art produites par les organismes de normalisation, de prévention ou par la profession.

Ces audits, contrôles et vérifications sont réalisés dans le cadre de visites ou d'inspections qui peuvent concerner soit l'établissement dans son ensemble, soit un service, un atelier, une machine ou un poste de travail. Ils sont effectués soit par des intervenants extérieurs à l'entreprise, soit par des instances internes, dans le cadre des prescriptions réglementaires ou de celles d'un programme interne. Le repérage des risques encourus par les salariés peut se faire à l'aide de différents supports (grilles, questionnaires, fascicules techniques, etc.) adaptés à l'équipement de travail, à la situation de travail ou au secteur d'activité concerné.

L'analyse de l'activité

L'analyse de l'activité consiste à s'intéresser aux situations de travail et aux conditions de réalisation d'une tâche, et à se poser la question des conditions qui font qu'un salarié peut être exposé à des dangers dans cette situation de travail. Pour cela, elle considère non seulement les dangers, mais aussi et surtout la réalité des situations de travail et leurs caractéristiques (le travail tel qu'il est véritablement réalisé par le salarié en situation).

Il s'agit donc de mieux comprendre les situations de travail, en s'appuyant sur les savoirs et le vécu des travailleurs concernés. En effet, de nombreux aspects du travail et de la maîtrise des risques, même s'ils ne sont pas directement observables, peuvent être connus en interrogeant les travailleurs eux-mêmes. L'attention doit notamment porter sur l'organisation du travail et de la production, et sur le fonctionnement du collectif de travail.

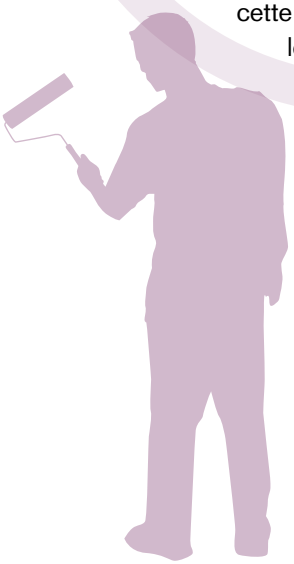





L'approche sécurité des systèmes

Cette approche est utilisée essentiellement dans le but de maîtriser les risques susceptibles de provoquer des accidents aux conséquences environnementales, humaines ou économiques. Elle concerne notamment les industries aéronautiques et spatiales, ainsi que les secteurs d'activité présentant un risque technologique majeur tels le nucléaire ou la chimie.

Si elle permet de repérer les risques pouvant avoir des conséquences graves sur l'ensemble du système de production, et donc sur les salariés, cette approche ne suffit pas, à elle seule, pour identifier l'intégralité des risques professionnels, notamment ceux qui peuvent être spécifiques à un équipement ou à une situation de travail particulière.

Cette approche sécurité des systèmes recouvre différentes méthodes dénommées arbre des événements, analyse préliminaire des risques, analyse des modes de défaillance et de leurs effets, arbre des défaillances, approche nœud papillon…

Une fois que les dangers sont identifiés dans les situations de travail, l'analyse des risques consiste à caractériser les conditions d'exposition des salariés à ces dangers. L'exposition s'apprécie en prenant en compte :

- le **type d'exposition** : rayonnements, vibrations, contamination, ingestion, inhalation ou pénétration cutanée de produits chimiques, contact direct avec des clients… ;
- la **fréquence d'exposition** : nombre d'heures par jour, par mois, par an, nombre d'expositions par jour, par mois, par an, cadence de la machine… ;
- le **niveau d'exposition** : dose de bruit reçue par le salarié, dose de rayonnement ionisant reçue, niveau de stress ressenti…

Remarque : Certaines caractéristiques sont à prendre en compte chez les travailleurs pour évaluer les risques auxquels ils sont exposés, comme l'âge (les jeunes de moins de 18 ans), le statut (intérimaires), le sexe (et l'état de femme enceinte ou en âge de procréer), la qualification professionnelle, la maîtrise de la langue française…

Comment analyser *a posteriori* les risques professionnels ?

L'analyse *a posteriori* des risques professionnels consiste à analyser les événements indésirables, notamment les accidents ou les maladies en lien avec le travail qui sont survenus, afin d'éviter qu'ils se reproduisent ou que des accidents comparables ayant pour origine des facteurs communs surviennent.

L'analyse quantitative des accidents du travail

Cette méthode est intéressante si un grand nombre d'accidents est survenu. Elle donne une vision globale des typologies d'accident et permet de fixer des priorités de prévention, en focalisant sur les accidents les plus graves ou les plus fréquents. Toutefois, elle ne suffit pas, à elle seule, à poser un diagnostic complet en santé et sécurité au travail ou à définir une politique de prévention dans l'entreprise. Elle doit être complétée par une analyse qualitative, et évidemment s'appuyer sur l'analyse *a priori* réalisée préalablement.

Cette analyse peut être étendue aux maladies connues en lien avec le travail, déclarées dans l'entreprise. Attention cependant à ce que le nombre de ces maladies soit significatif pour en faire une analyse quantitative pertinente.

L'analyse qualitative des accidents du travail

Tous les accidents, qu'ils soient graves ou bénins, les presqu'accidents, voire les incidents méritent d'être analysés. En effet, les enseignements en prévention que l'on peut tirer par exemple d'un accident bénin peuvent être tout aussi intéressants et pertinents que ceux tirés d'un accident plus grave.

Pour effectuer cette analyse, quelques éléments clés sont à retenir :

- le recueil des données doit être fait en toute objectivité et doit permettre de décrire le déroulement de l'accident en termes concrets et objectifs ;
- la recherche de faits impliqués dans la survenue de l'accident : inhabituels ou permanents, les faits doivent être recherchés en observant le travail réel, en considérant les personnes, leurs activités, le matériel qu'ils utilisent et le milieu dans lequel ils évoluent ;
- la représentation graphique des enchaînements de faits ayant entraîné l'atteinte à la santé, sous forme d'arbre des causes par exemple, sert d'outil de raisonnement. Cet outil permet d'élaborer progressivement une liste d'actions de correction/prévention et ainsi d'éviter le renouvellement de l'accident.

L'examen de plusieurs analyses d'accidents et leur comparaison (facilitée par une même représentation visuelle) soulignent les rapprochements entre des accidents apparemment différents. Un tel examen permet d'identifier des problèmes généraux ou systémiques concernant la même unité de travail par exemple. Tout dysfonctionnement est source de risque et identifier les dysfonctionnements est une opportunité pour mettre en place des corrections.

Accident : Événement indésirable conduisant à des atteintes à la santé des travailleurs (exemple : chute d'un salarié depuis un escabeau, le salarié se cassant le bras au sol).

Presqu'accident : Événement indésirable ne produisant aucune atteinte à la santé (exemple : glissade d'un salarié sur un sol mouillé avec récupération de l'équilibre).

Incident : Événement indésirable conduisant à des dommages pour les installations, matériels, process industriels, ou pour l'environnement, circonscrits au périmètre de l'entreprise et sans atteinte à la santé (exemple : panne d'une machine entraînant la détérioration des produits en cours de fabrication).

Exemple de représentation graphique par la méthode de l'arbre des causes, de l'accident de Monsieur X. (le chauffeur) : il a été écrasé par un camion en manœuvre conduit par Monsieur Y., sur le site d'une déchetterie alors qu'il se rendait à pied dans les bureaux de l'entreprise. Le parking est en travaux.

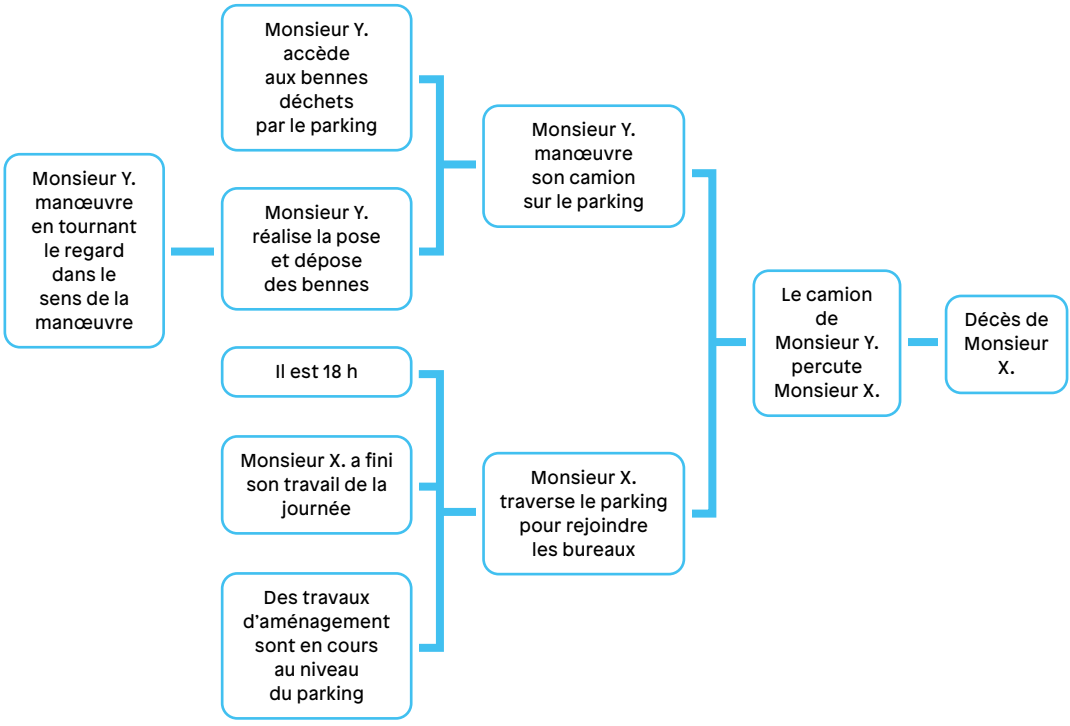

Cette analyse permet également de transposer l'enseignement tiré d'un accident à des situations où il n'y en a pas encore eu, afin d'alimenter l'analyse *a priori* des risques. En effet, une fois les causes de l'accident mises en évidence, il convient de voir si celles-ci avaient été identifiées comme pouvant être à l'origine de risques, notamment en s'appuyant sur le DUERP *(voir encadré ci-dessous et brochure ED 6564)*.

Cette méthode peut également être appliquée à l'analyse de presqu'accidents et d'incidents, événements qui n'ont pas eu de conséquence sur la santé des travailleurs mais qui auraient pu en avoir.

Des ressources utiles

Il est également utile de consulter différentes sources documentaires afin de fonder l'analyse des situations de travail sur des données quantitatives et de la nourrir d'éléments théoriques et réglementaires, ou liés au contexte. Cela permet également de préciser le travail prescrit. En voici quelques-unes (liste non exhaustive) :

- chiffres des accidents du travail et maladies professionnelles de la branche, du secteur, de l'entreprise ;
- procès-verbaux et comptes rendus des instances représentatives du personnel, chargées de la santé et de la sécurité au travail (CSE, CSSCT), rapports de visite de l'instance, enquêtes et études… ;
- rapports des services de l'inspection du travail ;
- fiche d'entreprise élaborée par le service de prévention et de santé au travail ;
- registre de santé et de sécurité au travail ;
- documentation technique, fiches de donnée de sécurité des agents chimiques, fiches de sécurité des machines… ;
- documentation publique (INRS, Carsat, Anact, OPPBTP…) ;
- réglementation ;
- fiches de poste ;
- procédures…

Comment apprécier les risques ?

Cette phase d'appréciation vise à organiser les risques pour chaque unité de travail afin d'en établir la liste complète et circonstanciée.

L'appréciation des risques est réalisée :
- à partir de données statistiques, d'enquêtes ;
- sur l'expérience et les connaissances qu'ont les travailleurs du risque ou de l'atteinte à la santé.

La méthode utilisée peut par ailleurs être qualitative (sur la base d'un ordre établi et reconnu collectivement), quantitative (sur la base de calculs de probabilités) ou mixte. Le mode d'appréciation est à la main de l'entreprise.

Quel que soit le type d'appréciation choisi par l'entreprise, il ne doit pas en faire oublier les deux principaux objectifs :
- permettre de débattre des priorités d'actions ;
- aider à planifier les actions.

Cette étape-bilan permet de passer de l'analyse des risques à la définition d'un plan d'actions cohérent et organisé.

Le document unique, un outil de réflexion et d'action

L'article L. 4121-3-1 du Code du travail impose à l'employeur de transcrire le résultat de cette évaluation des risques dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), qu'il met à jour régulièrement. L'article R. 4121-2 précise que cette mise à jour est faite au minimum une fois par an (pour les entreprises de plus de 11 salariés), mais aussi à chaque changement (organisation du travail, réaménagement des locaux, achat de nouveaux matériels, utilisation de nouveaux produits…) susceptible d'influer sur la santé et la sécurité des salariés, et lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à sa connaissance comme peut l'être la survenue d'un accident.

Le DUERP *(voir brochure ED 6564)* constitue un document permettant d'avoir une vision globale sur la situation de l'entreprise. Il permet de mener la réflexion pour mettre en place, par la suite, un plan d'actions adapté aux besoins de l'entreprise, à son effectif et à l'exposition des salariés *(voir brochure ED 6565).*

Point de vigilance

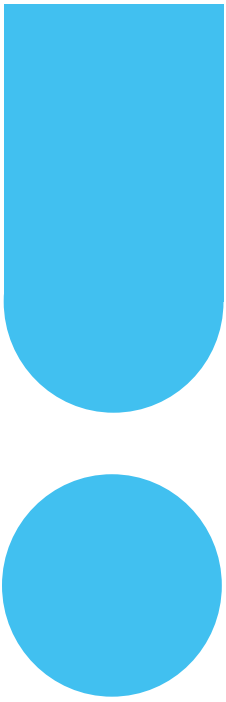

Une démarche d'évaluation trop descendante ou insuffisamment participative ne permet pas d'appréhender le travail réel et donc les risques auxquels les travailleurs sont réellement exposés. En mettant le travail réel au cœur des discussions, la prévention crée une opportunité d'échanges sur un enjeu commun et valorise l'écoute de chacun et la compréhension du travail. Une démarche participative favorise donc le développement d'une culture de prévention pérenne.

Pour aller plus loin

Consultables sur www.inrs.fr

- Dossier web *« Évaluation des risques professionnels »*
- *Aide au repérage et à l'évaluation des risques professionnels dans les PME-PMI,* ED 840
- Dépliant *La prévention des risques professionnels,* ED 6567
- *L'essentiel sur… Le document unique d'évaluation des risques professionnels,* ED 6564
- *L'essentiel sur… Les actions de prévention des risques professionnels,* ED 6565
- *Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention,* ED 6481

L'évaluation des risques professionnels constitue une étape essentielle de la démarche de prévention puisqu'elle en est le point de départ. Elle permet de définir les actions de prévention les plus appropriées. Cette brochure vous présente les différentes étapes ainsi que les outils et méthodes pour évaluer les risques dans votre entreprise. Elle s'inscrit dans une série de trois documents sur la démarche de prévention (ED 6563, ED 6564 et ED 6565).

L'objectif de cette collection est de vous donner les clés pour construire une démarche de prévention des risques professionnels.

Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 ▪ info@inrs.fr

Édition INRS ED 6563
1re édition | octobre 2026 | 3 000 ex.
ISBN 978-2-7389-3059-0

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie / Risques professionnels

www.inrs.fr